

PARIS, 8 jan 2008 (AFP) Centres fermés: retour en arrière pour plaire à l'opinion (Vallini, PS)

André Vallini, porte-parole des députés PS, a jugé mardi que le projet de loi sur la rétention de sûreté pour les pédophiles les plus dangereux, "uniquement destiné à plaire à l'opinion publique", était "un retour en arrière considérable".

Ce projet de loi, examiné à partir de mardi par les députés, "va bénéficier du soutien de l'opinion, publique, il n'est destiné qu'à ça", a dit M. Vallini dans les couloirs de l'Assemblée.

"Il a été commandé en urgence par le président de la République à la suite d'un fait divers, comme si l'on devait légiférer au gré des faits divers et de l'actualité sans se poser la question de savoir si la législation en vigueur est suffisante", a-t-il ajouté. Le texte découle de l'affaire Enis, du nom du petit garçon enlevé et violé en août 2007 à Roubaix (Nord) par Francis Evrard, un pédophile récidiviste.

Selon M. Vallini, "c'est une loi d'affichage médiatique" mais qui est "grave car elle s'oppose à un principe fondamental de la procédure pénale".

Car "avec ce projet de loi, on sera enfermé pour quelque chose que l'on est susceptible de faire. C'est un enfermement préventif sur un état de dangerosité présumé", a-t-il affirmé.

"On ne sera plus présumé innocent mais présumé coupable. C'est un retour en arrière considérable", a jugé le député de l'Isère, selon lequel "l'opinion publique va sans doute être séduite" mais la garde des Sceaux Rachida Dati "se trompe de moyens".